

Lyon, le 3 octobre 2025

DEC10

Affaire suivie par :
Isabelle MOLLIÉ-LION

Mél : dec10-cb@ac-lyon.fr

94 rue Hénon
BP 64571
69244 Lyon Cedex 04

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

À

Mesdames, Messieurs les chefs
des établissements publics, privés sous contrat
et privés hors contrat
s/c de Madame l'inspectrice et Messieurs les
inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale des départements de l'Ain, de la Loire
et du Rhône

Objet : Aménagements des examens pour les candidats en situation de handicap. Session 2026.

Références réglementaires :

- [Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.](#)
- [Décret n°2005-1589 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.](#)
- [Décret n°2015-1051 du 25 août 2015 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap et modifiant le code de l'éducation.](#)
- [Décret n°2020-1523 du 4 décembre 2020 portant sur diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche.](#)
- Articles D.112-1, D.113-13-1, D.351-28, D.351-28-1, D.613-27, L.112-4 du Code de l'Éducation.
- Article L114 du Code de l'action sociale.
- [Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap](#)
- [Circulaire du 17 juillet 2025 concernant les adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap](#)

La présente note a pour objet de préciser les dispositions relatives aux demandes d'aménagements des épreuves des examens dans l'académie de Lyon.

Les demandes d'aménagements, pour la session 2026, se dérouleront **du mardi 14 octobre 2025 au Vendredi 30 janvier 2026 (dernier délai)** sur Inluscol.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'académie à la rubrique des examens : demande d'aménagements des épreuves d'examen :

<https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

Comment effectuer une demande d'aménagement(s) ?

- **Sur Inluscol**

Pour tous les candidats scolaires des établissements publics, privés sous-contrat, les CFA publics, les candidats CNED ainsi que les candidats individuels, il est obligatoire d'utiliser le **portail Inluscol**.

Les candidats y ont accès, aux dates indiquées ci-dessus, via la page du site internet académique, en choisissant l'entrée correspondant à leur situation. <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>.

Les établissements, ainsi que les médecins et les gestionnaires du bureau DEC10, accèdent à Incluscol uniquement à partir de l'application **Arena**.

Lors de la demande, les pièces médicales et les documents pédagogiques doivent être téléchargés sur l'application Incluscol.

Cas particulier des dossiers papier :

Les demandes d'aménagements sur formulaire papier devront être effectuées **exclusivement pour les candidats des établissements français à l'étranger (zone Europe Sud Est), les établissements agricoles (Collège, Lycée, MFR), des CFA privés ainsi que les candidats se présentant au DCG/DSCG.**

Toutes les informations et les documents utiles sont référencés sur le site de l'académie dans les encarts dédiés : <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

Contacts :

- **Bureau du handicap - DEC10 : vous trouverez la répartition des examens par gestionnaire et par diplôme en annexe.**
- **Guichet unique :**

Pour solutionner les différents problèmes techniques du portail Incluscol, seul le service du **guichet unique** peut apporter une assistance informatique.

Merci de ne pas diffuser ces informations aux candidats ou à leur famille.

Vous pouvez contacter le guichet unique suivant plusieurs modalités :

- en saisissant votre demande sur le portail utilisateur SUMiT (accessible depuis Arena > Support et Assistance > Outil de gestion des incidents et des demandes > Centre de services et d'accompagnement)
- en adressant un message à assistance@ac-lyon.fr (uniquement depuis votre adresse académique nominative, se terminant par @ac-lyon.fr)
- en téléphonant au **04 72 80 64 88** :
 - les **lundi-mardi-jeudi-vendredi** : de **9h30 à 12h30** et de **13h30 à 16h**
 - le **mercredi** de **8h à 12h30** (fermé l'après-midi).



Informations importantes :

- Une demande d'aménagements faite sur INCLUSCOL implique obligatoirement **de cocher la case handicap OUI dans Cyclades** lors de l'inscription à l'examen.
- **Seuls les candidats en année d'examen peuvent faire leur demande d'aménagements.**
- Un candidat qui passe plusieurs examens devra faire une demande par examen.
- Chaque demande doit être faite au NOM et Prénom du candidat concerné par l'examen.
- Seul le candidat ou son représentant légal, à l'initiative de la demande pourra l'annuler ou la modifier avant toutes validations des autres acteurs.

Concernant les épreuves en cours de formation (CCF) :

Les aménagements des épreuves réalisées *en contrôle en cours de formation (CCF)* ne relèvent pas du bureau DEC10 et ne donnent donc pas lieu à une notification.

Les aménagements mis en œuvre dans le cadre de la scolarité sont ceux prévus dans les PAP, PAI ou PPS gérés au sein de chaque établissement.

Je vous remercie de votre collaboration.

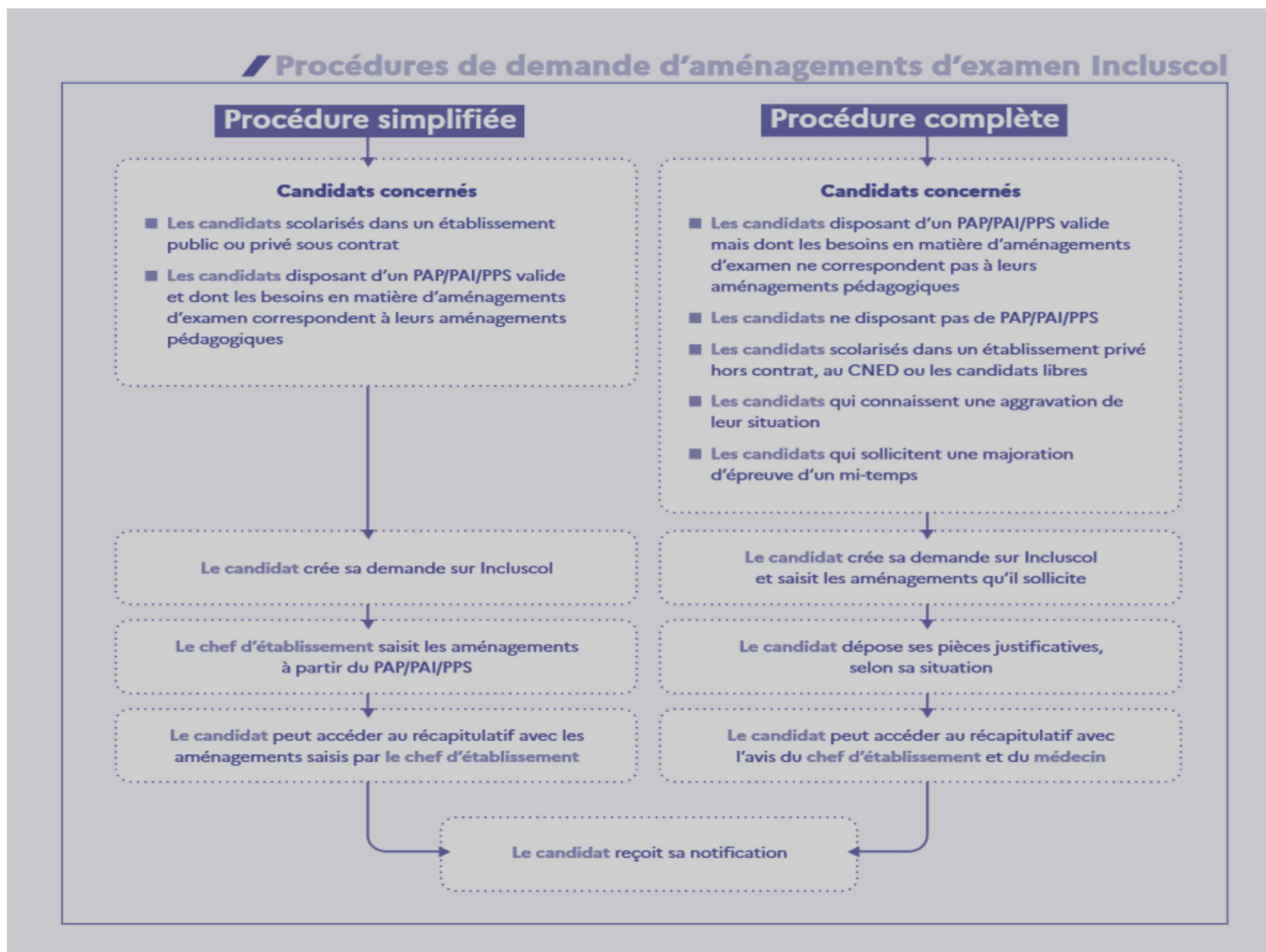
**Pour la rectrice et par délégation,
la directrice des examens et concours**



Christelle DALMON

SESSION 2026	DEC10 : RÉPARTITION DES EXAMENS PAR GESTIONNAIRE ET PAR DIPLÔME					
Contacts	Gestionnaire 1	Gestionnaire 2	Gestionnaire 5	Gestionnaire 3	Cheffe de bureau	Gestionnaire 4
	dec-csh1@ac-lyon.fr	dec-csh2@ac-lyon.fr	dec-csh2@ac-lyon.fr	dec-csh3@ac-lyon.fr	dec10-cb@ac-lyon.fr	dec-csh4@ac-lyon.fr
	04 72 80 60 79	04 72 80 68 28	04 72 80 68 28	04 72 80 64 14		04 72 80 61 06
DNB	DNB 01		DNB 42	DNB 69 de A à J DNB Etranger		DNB 69 de K à Z
CAP/BP			CAP 01 - 42	CAP 69		BREVET PROFESSIONNEL 01-42-69
Certification de spécialisation	Niveau 4 - 01-42-69	Niveau 3 - 01-42-69				
BCP	TERM PRO 01-42					TERMINALE PRO 69
BTN	EA BTN 01-42 - EA ETRANGER	TERM BTN 69		EA BTN 69		TERM BTN 01-42
BCG	TERM BCG 69 + TERM ETRANGER	EA BCG 69		TERM BCG 01-42		EA BCG 01-42
BTS	BTS 69			BTS 01-42		
Autres examens					DELFI 01-42-69 (Dipl. d'étude en langue française)	CGM 01-42-69 (Concours général des métiers)
	CERTIFICATIONS EN LANGUES 01-42-69				DTS IRMT 01-42-69 (Imag. médic. et radiol. therap.)	DEME 01-42-69 (Dipl. d'Etat de monit. educ.)
		BIA 01-42-69 (Brevet Init. Aéronaut)			DECESF 01-42-69 (Dipl. d'Etat de conseiller en économie sociale familiale)	CFG 01-42-69 (Certificat de format. générale)
					DCG et DSCG 01-42-69 (Dipl. (sup) compta. et gestion)	CGL 01-42-69 (Concours général des Lycées)
					Les examens en Art - 01-42-69 - DN MADE (Dipl. national des métiers d'art et du design) - DMA (Dipl. des Métiers d'Art) - DSAA (Dipl. sup. d'arts appliqués)	BMA 01-42-69 (Brevet des métiers d'art)

TABLEAU RECAPITULATIF DU CIRCUIT DES DEMANDES D'AMENAGEMENT(S)



Source : <https://eduscol.education.fr/4249/incluscol-application-des-demandes-d-amenagements-d-examen>